

Sans surprise, le groupe d'experts sur le SMIC préconise une nouvelle fois une absence de coup de pouce...

Le rapport remis hier soir à la ministre du Travail, Elisabeth Borne, du groupe d'experts sur le SMIC préconise, sans surprise, une absence de coup de pouce au salaire minimum le 1^{er} janvier prochain.

Il faut donc s'attendre encore une fois à une réévaluation minimale en application de la formule légale, qui conduirait, selon les chiffres encore non définitifs fournis par l'INSEE et la DARES, à une hausse estimée à 0,99 %, soit environ 1 554 € bruts par mois, contre 1 539 € bruts actuellement.

Pour FO, ces préconisations, prônées inlassablement année après année par le groupe d'experts – dont la légitimité est parfaitement contestable, sont particulièrement malvenues compte tenu du contexte de crise que nous traversons.

En effet, pour le groupe d'experts, la revalorisation du SMIC est perçue comme un frein à l'emploi. Il mobilise pour cela toujours les mêmes arguments : le chômage reste élevé, la compétitivité et les marges des entreprises trop faibles. Selon lui, la crise sanitaire justifierait un blocage du SMIC afin d'accorder la priorité à l'emploi et non aux gains de pouvoir d'achat.

Le groupe d'experts réitère également la recommandation consistant à supprimer la revalorisation automatique, afin de donner la possibilité au gouvernement de baisser le SMIC, tout en faisant peser la responsabilité de l'évolution des salaires sur la seule négociation collective ! Il fait ainsi peu de cas des salariés, le plus souvent salariées, dits de la deuxième ligne dont les emplois sont trop souvent cantonnés au SMIC et à temps partiel !

FO rappelle que la consommation des ménages, donc le pouvoir d'achat des salaires, est un facteur important de l'activité en France. La relance indispensable doit s'appuyer sur l'augmentation des salaires et non sur une spirale sans fin de l'austérité salariale.

En outre, la négociation collective est primordiale, et FO milite d'ailleurs pour que soit rétablie la primauté pleine et entière de la branche en matière de rémunération et de classification et que soit stoppée toute entrave à liberté de négociation à ce niveau. L'augmentation du SMIC n'est nullement un frein, mais bien un moteur de la négociation collective sur les salaires en France.

C'est pourquoi, Force Ouvrière revendique une revalorisation du SMIC via un coup de pouce significatif, moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires, et en particulier, une augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian, soit 1 480 € nets, contre 1 219 € actuellement.

Contact :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.17

Paris, le 2 décembre 2020